

[Text]

Le président: Vous admettez que cette coordination pourra se faire sans la création d'un ministère, comprenant une nouvelle bureaucratie.

M. Martin: Sauf que, l'on sait que quand vient le temps de prendre des décisions, c'est le cabinet qui les prend.

Je crois qu'un ministre, siégeant au sein du cabinet, aurait plus d'impact et pourrait assurer cette coordination beaucoup mieux. Il serait sur place.

Le président: Le présent ministre siège au cabinet.

M. Martin: Elle n'a pas un rôle de coordination entre les divers ministères. Elle a un mandat pour l'Année de la jeunesse.

Le président: Sénateur Corbin, est-ce que vous avez des questions?

Le sénateur Corbin: Merci, monsieur le président.

J'accueille, avec beaucoup d'intérêt, la suggestion que nous devrions nommer des personnes plus jeunes, au Sénat.

D'ailleurs, la présente loi constitutionnelle discrédime contre un de ses principes, celui que l'on ne doit pas discriminer en raison de l'âge.

C'est là un champ d'action mur pour notre «réflexion seconde», comme on aime l'appeler, au Sénat.

C'est certes, une suggestion que je retiens très sérieusement. Je la place dans le contexte général de cette pseudo-réforme du Sénat, dont tout le monde veut se faire le spécialiste.

J'ai retenu, en particulier, les commentaires sur les possibilités d'éducation secondaire. Je crois qu'il faudrait y ajouter les possibilités qu'ont les jeunes francophones du pays, de se perfectionner dans plusieurs domaines techniques, pratiquement l'exclusivité du secteur anglophone.

Tout s'enseigne. Les manuels, etc., ne sont disponibles que dans la langue anglaise. C'est évidemment à cause du contexte nord-américain. Nous sommes devenus les esclaves pédagogiques de tout de qui se fait au sud de la frontière. C'est vrai dans le domaine de la médecine, comme dans celui de la radio-télédiffusion.

Il demeure, qu'au niveau de la formation générale, (qu'autrefois, l'on désignait sous le nom de «cours classique») qu'il est possible, dans certaines provinces, que les jeunes l'obtiennent, lorsqu'ils veulent se spécialiser, que ce soit en art dentaire, ou en droit. En droit, justement, le Nouveau-Brunswick a fait des progrès, vous le savez. Mais, dans à peu près tous les autres domaines, nous sommes devenus dépendants des institutions de haut savoir de la province de Québec.

On a marginalisé, en quelque sorte, l'accès des francophones vivant à l'extérieur du Québec en imposant des contingents, des «quotas», pour employer un terme plus familier à certains. Le résultat est, que l'accès à l'enseignement supérieur (pour des raisons économiques mais, aussi à cause des contingents imposés et négociés) est limité à un nombre infime de Canadiens. Cela existe depuis toujours.

J'ai dû subir ce traitement, ainsi que d'autres membres de ma famille. Certains ont été chanceux et, d'autres moins. Cela se perpétue aujourd'hui.

[Traduction]

The Chairman: You concede that the co-ordination could be done without creating a department and all the new bureaucracy that would entail.

Mr. Martin: Except that when the time comes to make decisions, it's the Cabinet who make them.

I think a minister sitting in Cabinet would have more impact and would be in a better position to see to this co-ordination. He would be on the spot.

The Chairman: The present Minister sits in Cabinet.

Mr. Martin: She doesn't have the role of co-ordinating the various departments. Her mandate is International Youth Year.

The Chairman: Senator Corbin, do you have a question?

Senator Corbin: Thank you, Mr. Chairman.

I'm very interested in the ideas that we ought to appoint younger people to the Senate.

Besides, the new Constitution lays down that we cannot discriminate on the basis of age.

This is a fruitful topic for the Senate to exercise what we love to call our "sober second thought" on.

Certainly it's a suggestion I take very seriously. I place it in the general context of this pseudo-reform of the Senate that everyone seems to be an expert in.

I noted particularly your comments about the opportunities of secondary education. I think we have to add to that the opportunities for young francophones to take advanced training in various technical fields, which are practically an exclusive preserve of the anglophone sector.

All kinds of courses are given, but the textbooks, etc., are available only in English. Obviously that's due to the North American context. Pedagogically, we have become enslaved by everything that's done south of the border. It's as true in medicine as it is in broadcasting.

At the general level, what used to be called the "cours classique", it's true that in certain provinces young francophones can obtain an education in French, and when they want to specialize, too, whether in dentistry or in law. In law New Brunswick, as you know, has made progress. But in just about all other fields, we are dependent on institutions of higher learning in the Province of Quebec.

Access for francophones living outside Quebec has been marginalized, if you will, by the imposition of quotas. The result is that access to higher education (for economic reasons but also because of the quotas that have been imposed or negotiated) is limited to a tiny number of Canadians. This has always been the case.

I had to put up with this treatment, as did other members of my family. Some were lucky and some weren't. The same system perpetuates itself today.